



INSCRIPTION D'UN ENFANT DANS UNE ECOLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Sur les Communes de Dours ; Aubarède ; Cabanac ; Castelvieilh ; Marseillan ; Pouyastruc ; Coussan ; Lansac ; Laslades ; Souyeaux. Les écoles sont directement gérées par la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros.

Cela concerne : Garderie du matin et du soir, Restauration scolaire, Entretien des locaux.

Pour toute information : Mme PARDON Nathalie
Service enfance jeunesse
1 place d'ASTARAC, 65 190 TOURNAY,
(1^{er} étage de la Mairie)
Tel 05 62 35 24 23
Mail : enfance-jeunesse@coteaux-val-arros.fr

Pour l'inscription d'un enfant, la procédure à respecter est la suivante :

ETAPE 1 : POUR L'INSCRIPTION A L'ECOLE

1. **Remplir et signer le certificat d'inscription**, la famille peut le demander à la mairie du lieu de domiciliation ainsi qu'au service Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes. Précisez bien si l'enfant fréquentera la cantine et la garderie en cochant les cases correspondantes
2. **En Mairie de votre commune**, la famille présente le certificat d'inscription avec le justificatif de domicile et le livret de famille. Le Maire vérifie l'identité et le domicile. Il informe la famille du lieu de scolarité. Il valide l'inscription signe le certificat et le remet à la famille.
3. **A l'école**, la famille prend rendez-vous à l'école désignée. Elle remet le certificat à l'enseignant et présente l'enfant concerné. L'enseignant valide l'inscription, signe le certificat, précise la date de la rentrée si besoin, puis transmet directement le certificat à la Communauté de Communes.
4. **La Communauté de Communes finalise l'inscription**, le certificat est signé par le Président puis une copie du certificat d'inscription est envoyée à l'école ainsi qu'à la famille avec le dossier d'inscription pour la cantine et garderie (si les cases correspondantes sont signées dans le certificat d'inscription).

ETAPE 2 : POUR L'INSCRIPTION EN CANTINE ET GARDERIE

1. **La famille remplit le dossier d'inscription (1 dossier par enfant)** et joint toutes les pièces demandées. Elle précise les jours de fréquentation de l'enfant en cantine et en garderie. Ce dossier doit être impérativement renvoyé par la famille à la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros -15 place d'Astarac -65190 TOURNAY avant l'entrée de l'enfant à l'école.
2. **La Communauté de Communes valide le dossier d'inscription UNIQUEMENT si le dossier est complet.**

ATTENTION si le dossier tarde à être complet la cantine et la garderie n'acceptera pas les enfants concernés.